



AGEROUTE SENEGAL
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



N°D/1697/N

Avis d'Appel d'Offres National pour les services de gardiennage des locaux de la Direction Générale de l'AGEROUTE SENEGAL sise à Fann Résidence, du BRT sise sur la VDN, de la Direction Régionale de Dakar sise à la Route du Front de terre, des JOJ sise au Point E, de la Direction Régionale de Thiès et de la Direction Régionale de Kaolack, passé sous forme de marché de clientèle

1. Cet Avis d'appel d'offres national fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « L'AS » en date du 20 Décembre 2023.
2. L'AGEROUTE SENEGAL, agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du désenclavement comme maître d'ouvrage délégué, a obtenu de l'Etat du Sénégal des fonds dans le cadre du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA), afin de financer son fonctionnement et son programme d'entretien routier annuel (PERA) et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du **marché de clientèle** pour assurer les services de gardiennage de ses locaux sis à Fann Résidence, du BRT sise sur la VDN, de la Direction Régionale de Dakar sise à la route du front de terre, des JOJ sise au Point E, de la Direction Régionale de Thiès et de la Direction Régionale de Kaolack.
3. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour assurer les services de gardiennage de ses locaux sis à Fann Résidence, du BRT sise sur la VDN, de la Direction Régionale de Dakar sise à la route du front de terre, des JOJ sise au Point E, de la Direction Régionale de Thiès et de la Direction Régionale de Kaolack.
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national, ouvert à tous les candidats éligibles tel que défini dans le Décret 2022-2295 du 28 décembre 2022 portant code des Marchés publics.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations au secrétariat de la Cellule de Passation de marchés de l'AGEROUTE SENEGAL sise à la Rue David DIOP X Rue F Fann Résidence Dakar – Sénégal, numéro de téléphone : 33 869 07 51- Adresses électroniques : ageroute@ageroute.sn ou rndour@ageroute.sn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à ladite Agence à l'adresse indiquée ci-dessus à compter du **21 mars 2024**.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

- i) fournir les états financiers certifiés par un cabinet ou un expert-comptable agréé par l'ONECCA ou organe assimilé pour les trois (03) dernières années à compter de 2020 (2020, 2021 et 2022) ;
- ii) avoir exécuté avec satisfaction au moins deux (02) marchés de gardiennage de locaux au cours des cinq dernières années à compter de 2019 chacun ayant une valeur minimale de cinquante millions (50 000 000) F CFA. Ces contrats devront être justifiés par des attestations de services faits dûment signés ;
- iii) pouvoir justifier de liquidités et/ou de facilités de crédit auprès d'un établissement financier agréé par le Ministère des Finances et du Budget d'un montant minimum de quinze millions (15.000.000) FCFA ;
- iv) le personnel proposé devra disposer d'une expérience minimale de deux (02) ans d'activités dans le métier de gardiennage.

Les chefs d'équipe devront obligatoirement avoir au minimum le BFEM

- v) Présenter une note décrivant notamment les moyens humains, matériels et logistiques à mettre en œuvre pour l'exécution des prestations.

En outre, les candidats devront disposer de l'autorisation du Ministère de l'Intérieur pour exercer l'activité d'agence de gardiennage.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse d'AGEROUTE SENEGAL mentionnée ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de Vingt Cinq Mille (25 000) F CFA par versement au compte : n° SN153 01301 301090002540 ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la route des Almadies à Dakar. Un exemplaire du DAO est disponible sur place et peut être consulté gratuitement par les candidats qui le souhaitent.

8. Les offres devront être soumises au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés (CPM) de l'AGEROUTE SENEGAL sise à la rue David Diop x rue F Fann Résidence à Dakar, au plus tard le 23 avril 2024 à 12 heures 30 minutes précises (GMT).

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires dans la salle de conférence d'AGEROUTE, **le 23 avril 2024 à 12h 30mn précises (GMT).**

Elles doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **six cent mille francs CFA (600.000 FCFA)** et rester valides pour une période de quatre-vingt-dix(90) jours à compter de la date limite de leur dépôt.

La garantie doit rester valide 28 jours après la date limite de validité des offres.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Le Directeur général

Mamadou NDAO

